

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE SERVICES DE PAIEMENT DES FIA, PFFD et EDUCATEURS BENEVOLES de l'IR2F de la LMF

## **DESIGNATION**

L'Institut Régional de Formation du Football de la Ligue Méditerranée de Football (ci-après IR2F), organisme de formation, dont le siège social est situé au 390 Rue Denis Papin, 13290 Aix-en-Provence.

L'IR2F met en place et dispense des formations sur l'ensemble du territoire méditerranéen.

# 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation de services de paiement s'appliquent aux prestations de formation de l'IR2F:

- des Formations Initiales en arbitrage (FIA),
- du Parcours de Formation des Dirigeants (PFFD),
- des formations éducateurs bénévoles.
- des certifications.

Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de paiement et de participation aux sessions de formation de l'IR2F, définies ci-dessus.

Les présentes « Conditions Générales de vente et d'utilisation de Services de paiement » sont consultables à tout moment sur le Site Internet (Imffc.fr). Elles régissent les termes et conditions de paiement par Up2pay e-Transactions et la fourniture de services de paiement.

Toute inscription à une formation proposée sur le site Internet Imffc.fr suppose l'adhésion aux présentes Conditions Générales. Toute validation d'inscription entraîne l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente, sans exception ni réserve.

La validation d'inscription vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

## 2. MODALITES D'INSCRIPTION

Toute demande d'inscription doit être formulée via le site internet de l'IR2F (https://lmffc.fr/les-formations/) ou par le biais d'un formulaire d'inscription envoyé à l'IR2F; chaque formulaire d'inscription ou chaque dossier de candidature devra être renvoyé complet, soit par voie électronique soit par voie postale, accompagné des pièces requises.

#### 3. CONVOCATION ET ATTESTATION DE STAGE

Une convocation est adressée au stagiaire directement ou à la structure, pour transmission au stagiaire, 8 jours calendaires avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée, sous réserve du respect des dispositions précisées dans l'article 5 de ces mêmes CGV. Elle est envoyée au stagiaire via l'adresse mail renseignée lors de l'inscription.

#### 4. PRIX

Les prix indiqués sont des coûts unitaires nets de taxe. Les prix comprennent les frais pédagogiques et les supports remis aux stagiaires. Les frais d'hébergement et de restauration ne sont pas compris à l'exception de certains modules et formules choisies, le précisant.

## 5. FACTURE ET CONDITIONS DE REGLEMENT

Le fait de valider l'inscription implique l'obligation de payer le prix indiqué sur la page de renseignement de la formation.

# 5.1. Règlements (A l'exception des règlements en ligne) :

Les paiements peuvent être effectués par chèque bancaire à l'ordre de « LIGUE MEDITERRANEE / IR2F », espèce ou prélèvement sur le compte Footclub de la structure.

L'IR2F encaissera la totalité des frais de formation à l'issue de la formation.

Toute formation initiée sera facturée dans sa totalité. En cas de non-paiement intégral de la facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, l'IR2F se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir ;

# 5.2. Règlements en ligne :

Le règlement de la Formation Initiale en Arbitrage (FIA), proposée par la LIGUE MEDITERRANEE, peut être effectué en ligne, depuis le site Imffc.fr. Une facture pourra être adressée après demande effectuée par mail : <u>ir2f@mediterranee.fff.fr</u>.

Le règlement en ligne pour les autres formations n'est pas disponible.

Le règlement s'effectue par carte bancaire grâce au système sécurisé Up2pay e-Transactions par le Crédit Agricole.

Le paiement en ligne sécurisé par Carte bancaire : Visa, EuroCard, MasterCard, CB.

Le système de paiement sécurisé Up2pay e-Transactions par Crédit Agricole est utilisé par le site Imffc.fr. La plateforme Up2pay e-Transactions respecte les normes de certification les plus strictes afin d'assurer la sécurité des paiements.

Les informations bancaires que le stagiaire transmet, cryptées de son propre ordinateur, ne circuleront jamais en clair sur Internet. Toutes les informations échangées pour traiter le paiement sont cryptées grâce au protocole S.S.L. (Secure Socket Layer). Ces données ne peuvent être ni détectées, ni interceptées, ni utilisées par des tiers.

Le paiement d'une formation ne sera considéré comme effectif qu'à partir du moment où le centre de paiement aura donné son accord. En cas de refus de la part de Up2pay e-Transactions par Crédit Agricole, l'inscription sera automatiquement annulée et la structure ou la personne concernée sera avertie par mail.

La responsabilité de l'IR2F ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

# 6. PENALITES DE RETARD

A défaut de paiement dans les délais impartis portés sur la facture, des pénalités de retard seront appliquées sans mise en demeure préalable. Ces pénalités de retard seront calculées par application au montant des sommes dues, d'un intérêt égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

En cas de retard de paiement, une indemnité de frais de recouvrement de 40 euros sera appliquée conformément à l'article D 441-5 du code du commerce. Une indemnité complémentaire pourra être demandée dans le cas où les frais réels seraient supérieurs à cette indemnité forfaitaire.

#### 7. ANNULATION / ABANDON

## - A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'IR2F par mail avec accusé de réception à l'adresse suivante « ir2f@mediterranee.fff.fr ».

Le stagiaire peut se rétracter jusqu'à sept jours avant le début de la formation. A défaut et hormis pour les règlements en ligne, le stagiaire sera facturé du montant total du coût de la formation.

En cas d'annulation par suite de force majeure, les sommes facturées et encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité de poursuivre la formation, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), au prorata du nombre d'heures passées en formation, après présentation d'un certificat médical, ou de tout autre justificatif prouvant la reprise d'une activité professionnelle pour les demandeurs d'emploi.

En cas d'absence non justifiée en formation, le stagiaire ou la structure sera facturée. S'il s'agit d'une formation financée par des bons de formation, la somme du montant du bon sera prélevée sur le compte Footclubs de la structure.

# - A l'initiative de l'IFF :

L'IR2F se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'IR2F s'engage alors à rembourser la totalité du prix de la formation versé (à l'exclusion de tout autre remboursement de quelque nature que ce soit) sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et/ou du stagiaire.

Pour les paiements en ligne, tout remboursement sera effectué par virement bancaire, sur la même carte bleue que celle ayant servi au paiement de la formation.

## 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Dans le cadre de l'organisation des formations, l'IR2F peut être amené à récolter des données personnelles dans le but de répondre à cet objet. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et suite à l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, l'IR2F a mis en œuvre une politique de protection des données afin de répondre à l'obligation de transparence et de protection des données personnelles. Ce document informe chaque personne des éléments suivants : nature des données collectées, finalité et fondement juridique du traitement, destinataires des données personnelles, durée de conservation des données, droits des personnes à la protection des données, transfert des données hors UE, réclamation auprès de la CNIL. Pour toute consultation du document ou demande spécifique, l'IR2F est joignable à l'adresse suivante : ir2f@mediterranee.fff.fr

## 9. RESPONSABILITE

Dans le cadre de son activité, l'IR2F a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile lequel contrat peut être consulté au siège de l'IR2F.

# **10. DIFFERENDS EVENTUELS**

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai

raisonnable, Code de pro	les litiges seront cédure civile).	portés	devant	le	tribunal	compétent	(articles	42 (	∋t	suivants	du